



Nous sommes là pour vous aider



N°15059*02

ASSOCIATIONS

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois volets :

1. un bilan qualitatif de l'action (ou du projet) : mise en œuvre de l'action, bénéficiaires, lieux et délais de réalisation
2. un tableau de données chiffrées : budget **final réalisé**
3. l'annexe explicative du tableau : explication de certains postes du budget final

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne

qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Numéro SIRET : 200058006 00061

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations :

Référence de la demande : 00153337

Libellé de la demande : 2022 - 94 - CA Haut Val de Marne - Manifestations emploi - GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Organisation de 2 manifestations emploi à Chennevières sur Marne le 5 avril 2022 et Boissy Saint léger le 10 mai 2022. Les 2 forums étaient organisées au cœur des 2 QPV, avec une partie forum traditionnel et une partie job dating alternance. Par ailleurs, le forum de Boissy a fait l'objet d'un chantier éducatif par le club de prévention du quartier, porte à porte quelques jours avant le forum pour distribuer les flyers et accueillir le jour du forum.

Sur les 2 forums, une parité hommes femmes quasiment parfaite a été atteinte.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Nombre approximatif total de personnes bénéficiaires : 1073

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Date de début : 01/01/2022

Date de fin : 31/12/2022

Lieux de réalisation : Bois l'abbé Chennevières sur Marne
La Haie Griselle Boissy Saint léger

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

L'objectif premier de ces manifestations emploi est d'amener les habitants des QPV vers l'emploi. Le public était au RDV en revanche il est difficile d'obtenir des entreprises présentes si elles ont ou non recrutées à l'issue de ces forums. Toutefois la remobilisation du public est un élément important dans ce type de manifestation, à ce titre on peut dire que l'objectif est atteint. On a remarqué en 2022 un gap important entre l'offre des entreprises et les souhaits ou compétences des visiteurs, en conséquence et pour les futures éditions il faut être vigilants sur cet aspect.

2. Tableau de synthèse¹

Exercice 2022

CHARGES				PRODUITS			
	Prévision	Réalisation	%		Prévision	Réalisation	%
60 - Achats	33 800,00 €	34 250,00 €	101%	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0,00 €		0%
Prestations de services	28 200,00 €	27 524,00 €	98%	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0,00 €	0,00 €	0%
Achats matières et fournitures	5 600,00 €	6 726,00 €	120%	73 - Dotations et produits de tarification	0,00 €		0%
Autres fournitures	0,00 €	0,00 €	0%	Dotations et produits de tarification	0,00 €	0,00 €	0%
61 - Service extérieurs	0,00 €		0%	74 - Subventions d'exploitation	20 000,00 €	16 300,00 €	82%
Locations	0,00 €	0,00 €	0%	Etat: Ministères, directions ou services déconcentrés			
Entretien et réparation	0,00 €	0,00 €	0%	94-ETAT-POLITIQUE-VILLE	20 000,00 €	16 300,00 €	82%
Assurance	0,00 €	0,00 €	0%	Conseil-s Régional(aux)			
Documentation	0,00 €	0,00 €	0%	Conseil-s Départemental (aux)			
62 - Autres services extérieurs	7 000,00 €	4 090,00 €	58%	Communautés de communes ou d'agglomérations			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €	0,00 €	0%	Commune(s)			
Publicité, publication	7 000,00 €	4 090,00 €	58%	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)			
Déplacements, Missions	0,00 €	0,00 €	0%	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0,00 €	0,00 €	0%
Services bancaires, autres	0,00 €	0,00 €	0%	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	0,00 €	0,00 €	0%
63 - Impôts et taxes	0,00 €		0%	Aides privées (fondation)	0,00 €	0,00 €	0%
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	0,00 €	0%	Autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0%
Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0%	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €		0%
64 - Charges de personnel	15 000,00 €	15 000,00 €	100%	756.Cotisations	0,00 €	0,00 €	0%
Rémunération des personnels	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	758.Dons manuels - Mécénat	0,00 €	0,00 €	0%
Charges sociales	5 000,00 €	5 000,00 €	100%	750.Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%
Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0%	76 - Produits financiers	0,00 €		0%
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €		0%	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0%
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%	77 - Produits exceptionnels	0,00 €		0%
66 - Charges financières	0,00 €		0%	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0%
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0%	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €		0%
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €		0%	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	0%
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0%	79 - Transfert de charges	0,00 €		0%
68 - Dotation aux amortissements	0,00 €		0%	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0%
Dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0%	Ressources propres affectées au projet	35 800,00 €	37 040,00 €	103%
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €		0%	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)	35 800,00 €	37 040,00 €	103%
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €	0,00 €	0%	Total des produits	55 800,00 €	53 340,00 €	
Charges indirectes	0,00 €		0%				
Charges fixes de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0%				
Frais financiers	0,00 €	0,00 €	0%				
Autres charges indirectes	0,00 €	0,00 €	0%				
Total des charges	55 800,00 €	53 340,00 €					
CONTRIBUTIONS				VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	87- Contributions volontaires en nature	10 000,00 €	10 000,00 €	100%
860- Secours en nature	0,00 €	0,00 €	0%	870- Bénévolat	0,00 €	0,00 €	0%
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	871- Prestations en nature	10 000,00 €	10 000,00 €	100%
862- Prestations	0,00 €	0,00 €	0%				
864- Personnel bénévole	0,00 €	0,00 €	0%	875- Dons en nature	0,00 €	0,00 €	0%
TOTAL	65 800,00 €	63 340,00 €		TOTAL	65 800,00 €	63 340,00 €	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine. 4

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Pas d'écart significatif (2340 euros de moins que prévu, essentiellement sur la ligne communication)

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)
l'association

représentant(e) légal(e) de

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le _____ à _____

Signature

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »